

ANNOUNCEMENT:

Calling Autism Alliance of Canada's Members to Join Our Board Of Directors and Committees

Autism Alliance of Canada (the Alliance), an organization committed to excellence and the representation of its diverse membership, is beginning its process for the nomination and election of new Directors for a two year term commencing April 2026.

Autism Alliance of Canada is directly accountable to its members through its volunteer Board of Directors. The Board of Directors is dedicated to representing and working on behalf of the Alliance's members, providing the strategic leadership and operational support necessary to establish and meet Autism Alliance of Canada's vision, mission, goals and objectives.

This package describes the nomination and election process for 2026 and [Appendix 1](#) provides an overview of Autism Alliance of Canada's Board structure and role, as well as the position of Director.

2026 Director Nomination and Election Process

At the 2026 Annual General Meeting, Autism Alliance of Canada's Board of Directors has the capacity to elect up to 5 new Directors.

Nominations for open Director positions will be accepted from organization and community members.

We are looking for passionate, motivated individuals who believe in and are committed to advancing the Alliance's mission and vision. We particularly encourage applications from individuals with lived or living experience, Indigenous people, and those living in Quebec, Atlantic Canada, and the North.

Furthermore, we would particularly value candidates with expertise in human resources/organisational growth, corporate partnerships, and government relations. These are specific areas of experience that would strengthen the Board's current capacity and complement existing skills.

Nomination Process & Timeline

The Governance Committee assesses and makes recommendations regarding nominees for election and re-election by the Members of the Corporation. The process for 2026 will be as follows:

- Members of Autism Alliance of Canada are invited to submit nominations for appointment to the Board of Directors by January 31, 2026.
- The Governance Committee may also recruit nominations based on gaps identified in the Board of Directors Skills Matrix.

- Selection Process - Early February 2026
- Governance Committee Recommendation to Board - End of February 2026
- Board recommendation to AGM - April 2026
- Annual General Meeting - April/May 2026

Please ensure that your membership as a Community or Organization Member is up to date prior to submitting a nomination.

Nominations must be emailed to Franziska Morin, Executive Coordinator, fmorin@autismalliance.ca no later than midnight Pacific Time on **January 31st, 2026**.

Please include the following information:

- Name and status of membership with Autism Alliance of Canada
- Resume
- Letter describing your understanding of Autism Alliance of Canada's mission and vision, your interest in the position and what strengths you bring to the Board of Directors.

Things to Think About Before Becoming a Candidate

Serving as a Director is a meaningful way to shape the work of the Autism Alliance of Canada. Most Directors spend up to 8 hours a month on Alliance activities, including meetings, committee work, or supporting projects. If this feels manageable for you, we warmly encourage you to consider putting your name forward. It's a rewarding way to contribute your experience and help guide the future of the Alliance.

We ask that Directors have previous board experience, as this helps support the work and responsibilities of the role. However, we also know that many members are eager to get involved and learn. If you feel you, or someone you know, would bring valuable skills or perspectives to the Alliance, please consider submitting a nomination.

We are also welcoming members to join most Alliance committees. Committee participation is a great way to learn how the Alliance and the Board operate, build new skills, and connect with others who are passionate about this work. It can also be a helpful stepping stone toward future board nominations.

Selection process

The Governance Committee will meet in early February to review all candidate applications. Our aim is to shape a Board of Directors that reflects a wide range of experiences, skills, and perspectives, and to ensure we have the right mix of strengths to support the Alliance's work now and in the future.

In February, the Governance Committee will connect with nominees to schedule a brief phone or Zoom conversation. If we receive more than ten nominations, the Committee will create a short list of ten nominees to interview so we can give each person thoughtful attention.

After reviewing the applications and interview conversations, the Governance Committee will prepare a recommended slate of candidates. This information will then be shared with voting members by email.

Elections

Elections for the Board of Directors will be held at Autism Alliance of Canada's 2026 Annual General Meeting which will be held in April/May 2026.

Appendix 1

Board Structure And Roles

Composition

Autism Alliance of Canada is directly accountable to its members through its volunteer Board of Directors (no fewer than 3 and no more than 15 Directors).

All Directors are elected for two-year terms and are voting members of the Board. The volunteer Board is normally comprised of:

- A minimum of five individuals employed by Organization Members
- A minimum of five Community Members

The Board of Autism Alliance of Canada represents its diverse membership with a balance of skills that allows the Board to appropriately serve its members. Representation reflects the national, regional, linguistic and cultural diversity of Canada. All Organization Member Directors must have the ability to enter into commitments on behalf of their organization.

The Board's Role

A **governance board** is responsible for developing strategy and objectives to enable an organization to achieve its mission and for making decisions that guide the organization towards achieving its objectives. The daily operations are managed by the Executive Director and their staff.

Autism Alliance of Canada Board of Directors provides governance to the corporation to ensure overall direction, effectiveness, supervision and accountability through regular meetings as well as meetings of the committees of the Board – Governance, Internal Affairs, External Affairs.

All Directors are voting members of the Board and, in all situations, are expected to hold the interests of Autism Alliance of Canada members above personal or organizational interests.

The Chair(s) shall preside at all Board meetings.

Individual Responsibilities Of Directors And Officers

Directors and officers have a fiduciary responsibility to Autism Alliance of Canada. Every Director and officer is required to exercise his/her/their powers and discharge his/her/their duties by:

- Acting honestly and in good faith with a view to the best interests of the corporation; and
- Exercising the care, diligence and skill that reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

In addition Directors are expected to:

- Attend all Board meetings;
- Act as a spokesperson for the organization, serving as a representative of the organization;
- Participate on at least one Board committee; and
- Adequately prepare for Board and committee meetings. Adequate preparation is essential and should be factored into the overall time commitment expected from Board members.

To carry out these responsibilities, the Board usually meets via video or teleconference bi-monthly with committee meetings occurring approximately five times per year. Occasional in-person meetings may take place.

Annonce

Appel aux membres pour rejoindre le conseil d'administration et les comités de l'Alliance canadienne de l'autisme

L'Alliance canadienne de l'autisme, une organisation engagée dans l'excellence et la représentation de ses divers membres, lance le processus de nomination et d'élection de nouveaux administrateurs pour un engagement de deux ans, débutant en avril 2026.

L'Alliance canadienne de l'autisme est directement imputable à ses membres par l'intermédiaire de son conseil d'administration bénévole. Le conseil d'administration a pour mission de représenter les membres de l'Alliance et de travailler en leur nom pour veiller à ce que les questions d'importance mutuelle soient portées à l'attention de notre gouvernement fédéral. Les administrateur·rice·s sont chargé·e·s de fournir le leadership stratégique et le soutien opérationnel nécessaires pour établir et respecter la vision, la mission, les buts et les objectifs de l'Alliance canadienne de l'autisme.

Le présent dossier décrit le processus de mise en candidature et d'élection pour 2026 et [l'annexe 1](#) donne un aperçu de la structure et du rôle du conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme, ainsi que du poste de directeur·rice.

Processus de nomination et d'élection du conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2026, le conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme pourra accueillir jusqu'à cinq nouveaux membres du conseil d'administration.

Les nominations pour ces postes d'administrateur ouverts seront acceptées de la part des membres de l'organisation et de la communauté.

Nous recherchons des personnes passionnées et motivées qui croient en la mission et la vision de l'Alliance et qui s'engagent à les faire progresser. Nous encourageons particulièrement les candidatures de personnes ayant vécu ou vivant actuellement cette expérience, des Autochtones et des personnes vivant au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et dans le Nord.

Nomination et dates clés

Le comité de gouvernance évalue et fait des recommandations concernant les candidat·e·s à l'élection et à la réélection par les membres de la société.

Le processus pour 2026 sera le suivant :

- Les membres de l'Alliance canadienne de l'autisme doivent proposer des candidatures pour une nomination au conseil d'administration et les envoyer par courriel au président du conseil d'administration - jusqu'au 31 janvier 2026.
- Le Comité de gouvernance peut également recruter des candidat·e·s en fonction des besoins identifiés dans la Matrice des compétences du Conseil d'administration.
- Évaluation - début février 2026

- Recommandation du comité de gouvernance au conseil d'administration - fin février 2026
- Recommandation du conseil d'administration à l'AGA - avril 2026
- Assemblée générale annuelle - avril/mai 2026

Veuillez vous assurer que votre adhésion en tant que membre d'une communauté ou d'une organisation est à jour avant de soumettre une candidature.

Les nominations doivent être envoyées par courrier électronique à Franziska Morin, coordinatrice exécutive, fmorin@autismalliance.ca au plus tard à minuit, heure du Pacifique, le **31 janvier 2026**.

Veuillez inclure les informations suivantes :

- Nom et statut de membre
- Curriculum vitae
- Lettre décrivant votre compréhension de la mission et de la vision de l'Alliance canadienne de l'autisme, votre intérêt pour le poste et les forces que vous apportez au conseil d'administration.

Considérations pour les candidat·es

Selon le rôle et les responsabilités au sein du conseil d'administration, l'engagement en temps peut être important. N'envisagez de siéger au conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme que si vous êtes en mesure de consacrer au moins huit heures par mois aux affaires de l'organisation.

Une expérience préalable en tant qu'administrateur·rice au sein d'un conseil d'administration est essentielle. Nous reconnaissons toutefois que les membres qui n'ont pas d'expérience préalable au sein d'un conseil d'administration pourraient souhaiter siéger au conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme, et nous envisageons des stages d'administrateur·rice. Si vous pensez que vous seriez un atout pour les membres de l'Alliance en siégeant au conseil d'administration, veuillez envisager de proposer votre candidature en tant qu'administrateur·rice. De même, si vous connaissez quelqu'un qui pourrait être un atout pour le conseil, vous pouvez proposer sa candidature en tant qu'administrateur·rice.

Nous recherchons également des membres de l'Alliance pour participer à plusieurs de nos comités. Faire partie d'un comité peut permettre aux membres de se familiariser avec le travail de l'Alliance et du conseil d'administration, ce qui peut les aider à demander des nominations dans les années à venir. Cela peut également contribuer au développement de l'Alliance et de vos compétences personnelles.

Évaluation des candidatures

Le comité de gouvernance se réunira pour évaluer les candidatures au début du mois de février. L'objectif est d'avoir un conseil d'administration proposant une diversité d'expériences, de compétences et de points de vue et un équilibre des compétences qui sont essentielles aux opérations commerciales actuelles ou futures de l'Alliance canadienne de l'autisme.

En février, le comité de gouvernance contactera les candidat·e·s pour des entretiens téléphoniques. Si plus de dix candidatures sont reçues, le comité de gouvernance établira une liste restreinte de dix candidat·e·s à interviewer.

Sur la base de la matrice des compétences et des entretiens, le comité de gouvernance établira une liste de candidat·e·s à recommander aux membres et diffusera l'information par courriel aux membres ayant droit de vote.

Élections

Les élections au conseil d'administration auront lieu lors de l'assemblée générale annuelle de l'Alliance canadienne de l'autisme, en avril/mai 2026.

Annexe 1

Structure et rôles du conseil d'administration

Composition

L'Alliance canadienne de l'autisme est directement imputable à ses membres par l'intermédiaire de son conseil d'administration bénévole (qui compte un minimum de 3 membres et un maximum de 15).

Tous les administrateur·rices sont élu·es pour un mandat de deux ans et sont des membres ayant droit de vote. Le conseil d'administration bénévole est normalement composé ainsi :

- Un minimum de cinq (5) personnes employées par des organisations membres, y compris des représentants d'organisations nationales de l'autisme ;
- Un minimum de cinq (5) membres de la communauté.

Le conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme représente la diversité de ses membres avec un équilibre de compétences qui permet au conseil de servir sa communauté de façon appropriée. Cette représentation reflète la diversité nationale, régionale, linguistique et culturelle du Canada. L'Alliance canadienne de l'autisme dispose d'une capacité limitée en matière d'emplois rémunérés, de sorte qu'on demande souvent aux administrateur·rices de donner de leur temps et de tirer parti de la capacité de l'organisme ou du groupe qu'ils représentent. Par conséquent, l'ensemble des administrateur·rices des organismes membres doivent avoir la capacité de s'engager au nom de leur organisme.

Le rôle du conseil

Un conseil de gouvernance est chargé d'élaborer des objectifs pour permettre à l'organisation de réaliser sa mission et de prendre des décisions qui l'orientent vers la réalisation de ces objectifs. Un conseil opérationnel est responsable des activités quotidiennes de l'organisation. Au cours des dernières années, le conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme est passé d'un modèle opérationnel à un modèle de gouvernance.

Le conseil d'administration de l'Alliance canadienne de l'autisme assure la gouvernance de l'organisme afin d'en garantir la direction générale, l'efficacité, la supervision et la responsabilité par le biais de réunions régulières ainsi que de réunions des comités du conseil suivant : gouvernance, affaires internes, affaires externes et planification du Sommet canadien du leadership en autisme.

L'ensemble des administrateurs sont des membres du conseil d'administration ayant droit de vote et, en tant que tels, doivent en tout temps faire passer les intérêts des membres de l'Alliance canadienne de l'autisme avant leurs intérêts personnels ou ceux de l'organisme.

Le ou la président·e préside toutes les réunions du conseil.

Responsabilités individuelles des administrateur·rices et des dirigeant·es

Les administrateur·rices et les dirigeant·es ont une responsabilité fiduciaire envers l'Alliance canadienne de l'autisme. Chaque directeur·rice et dirigeant·e est tenu·e d'exercer ses pouvoirs et de s'acquitter de ses fonctions en :

- agissant honnêtement et de bonne foi en vue des meilleurs intérêts de la société ; et
- en faisant preuve du soin, de la diligence et de la compétence dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente dans des circonstances comparables.

En outre, on attend des administrateur·rices qu'ils et elles :

- participent à toutes les réunions du conseil d'administration ;
- agissent en tant que porte-parole de l'organisation, en la représentant auprès des parties prenantes internes et externes ;
- s'impliquent dans au moins un comité du conseil d'administration ; et
- se préparent adéquatement aux réunions du conseil d'administration et des comités. Une préparation adéquate est essentielle et doit être prise en compte dans l'engagement global en temps attendu des administrateur·rices du conseil.

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le conseil d'administration se réunit habituellement en personne ou par vidéo ou téléconférence tous les deux mois, et les comités se réunissent environ cinq fois par an.